Mercredi 11 Février 1925
N° 22.672 - 6 PAGES - Le n° 0,20
SAINT BENOIT
ÉDITION DE PARIS
5 h. du matin

Le Petit Journal

LA TEMPÉRATURE

Hier, à Paris, à midi : 14 degrés au-dessus de zéro. Pluvieux.
Temps probable pour aujourd'hui : Dans la moitié N.-O. ciel couvert à très nuageux, ailleurs ciel nuageux se couvrant avec quelques pluies. Température : Sensiblement moitié N.-O. en hausse ailleurs.
Soleil : lev. 7 h. 8 ; couch. 17 h. 2.
Lune : pleine le 9 ; D. Q. le 16.

PHILOSOPHIE DU FAIT-DIVERS

L'Amour et la Mort

Février. — En fait, nul besoin de date, ici, et encore moins de noms... Aucune semaine ne se passe qui ne s'étalabousse de son crime passionnel, lequel est toujours pour moi un sujet d'ahurissement, d'écœurement, et devant quoi je me révolte comme les chiens devant les grimaces ou les choses insolites, comme les saintes bêtes devant les faits qu'elles ne comprennent qu'à moitié.

Anatole France, qui était un grand humaniste, avait pourtant l'esprit destructeur, assez à la manière de Méphistophélès. Il a écrit, à peu de choses près, — car je ne sais, ce soir, en quel endroit de son œuvre considérable il a laissé tomber cette pensée : « La jalousie, en amour, se confond avec le sentiment de la propriété... » Voici un bel exemple de fausse observation.

Fausse observation.

Le père (ou le frère jumeau) de M. Bergeret ne pouvait pourtant ignorer l'*Histoire des Voyages*, que je relis moi-même dans mes jours de labeur mécanisant et d'ennui. Eh bien, voyez-là comment les indigènes d'O'Taïti accueillirent le capitain Cook et M. de Bougainville... Ils avaient le sentiment de la propriété, ces sauvages, puisqu'ils dérobaient tout ce qu'ils pouvaient sur les vaisseaux des étrangers ; mais jamais ne se montrèrent-ils jaloux de leurs femmes, lesquelles étaient pourtant fort belles, et ceci bien avant Rarahu.

Les O'Taïtiens (comme on écrivait à l'époque) croyaient à la propriété jusqu'au point de pratiquer le vol, mais la fidélité de leurs femmes ne les intéressait que très vaguement et ils ne leur en voulaient pas de leurs fredaines.

*****

Sentiment de la propriété ? Mais le plus stupide des avares ne mettra pas le feu à sa maison parce qu'il se voit contraint de la céder à un autre ! Le propriétaire, celui qui est tel par nature et sentiments, ne se révèle en aucun cas comme un destructeur. Alors ? Reste de romantisme ?... Mais ce romantisme a existé de tout temps, et se perpétue presque quotidiennement. Elle t'a trompé, elle ne veut plus de toi ? Tue-la ! Il t'a trompée et tu l'embêtes ? Empoisonne-le ; ceci est plus sûr pour tes tendres mains de femme...

Des deux côtés, c'est surtout idiot. Ce doit être le fait de vivre en société qui a créé l'erreur et le mal. Notre chère langue française a un mot ridicule pour désigner un mari trompé ou une femme offensée. Molière, vous êtes un grand coupable !... On ne veut pas être *cela* ! On préfère le drame à la comédie... à cause du mot, — peut-être à cause de cela seulement, — et vous avouerez que, dès lors, le jeu n'en vaut guère la chandelle !

Je n'ai pas d'opinion personnelle sur la question, mais je crois bien que si quelqu'un que j'aimais ne m'aimait plus, j'aurais depuis beau temps commencé par prendre les devants. C'est une opinion. Je ne la donne pas comme valable pour le reste de l'humanité, cependant j'estime que l'on doit avant tout respecter son « monde intérieur » tout entier et lui obéir avec une sorte de farouche silencieuse.

Détruire, ne serait-ce que physiquement, ce qu'on a chéri est un abominable non sens. Je suis persuadé que mes lecteurs ne sont pas d'un autre avis que moi... Et pourtant un crime passionnel est un fait, je le répète, presque quotidien...

Un double crime, en général, car il est rare que le meurtrier (ou la meurtrière) ne se suicide pas, toute réflexion faite.

*****

« Je t'avais, je veux te garder, tu ne veux pas... Je te supprime et me supprime... » L'amitié et l'amour, que j'aurai si fort chéris, restent confondus devant de si burlesques aberrations. Le suicidé est d'ailleurs, à mon avis, un être encore moins intéressant que le simple assassin... On peut « refaire sa vie », même à la Guyane, — quand celle-ci existait encore — mais non dans l'éternité ; sur ce point, les religions de tous les pays et de tous les temps sont d'accord : les amants disparus sans de cette boule terraquée ne se retrouveront nulle part.

Et ce sera justice !

Il ne faut pas être romantique en amour, non plus qu'en poésie. L'Amour c'est tout ce qu'il y a de sage et de raisonnable sous notre ciel. C'est du soleil et du printemps, c'est Daphnis et Chloé ; c'est de l'été et de la force : Roland et la belle Aude... C'est parfois un automne seigneurial, n'est-il pas vrai, Booz et Ruth ? C'est, en tout cas, de la vie et de la joie, où la mort, surtout brusquée, n'a rien à voir ni rien à faire...

Alors !

Je ne comprends pas, bien que m'y appliquant de toutes mes forces.

« Tue-la ! » — « Tue-le ! »

Il faudrait prendre ces gens-là par le sentiment du ridicule, préventivement, et leur demander une bonne fois quel est le bénéfice qu'ils attendent de leur geste. Certes, je reconnais que les animaux, qui sont à la fois plus vieux et mieux élevés que nous, connaissent eux aussi les affres de la jalousie... J'ai vu mon chien Paton, dû admirable d'Edmond Rostand, pleurer de vraies larmes, parce que son épouse de la maison l'avait trompé avec un rustre, sous ses yeux. Il en mourut, — ou de la jaunisse, ce qui revient au même. — Mais il avait pleuré, sans plus !

Cela prouverait-il que notre progrès, dont certains sont si fiers, nous a conduits ici (browning, couteaux... etc.) au-delà de l'instinct, qui n'est et ne restera jamais, selon moi, que de l'intelligence en herbe ?

Charles Derennes.

Un monument au chien de l'Alaska

On n'a pas oublié le dévouement d'un traîneau qui, pour apporter du sérum antidiphtérique à la petite localité de Nome, en Alaska, fit, seul, des centaines de kilomètres dans les déserts de neige. Seul ? Pas tout à fait. Il avait son attelage de chiens, dont le chien de tête, « Balto », mourut, épuisé, en arrivant. La population de Nome, reconnaissante, vient de décider qu'un monument serait élevé à la bête héroïque qui sauva trente-cinq de ses habitants

POUR LES MUTILÉS

L'adoption, désormais certaine, de l'indice 1.80 entraînera une dépense supplémentaire de 170 millions

C'est ce matin que doit avoir lieu la réunion dans laquelle les membres du gouvernement, les représentants de la commission des Finances et les délégués des associations de mutilés étudieront la possibilité d'arriver à l'adoption de l'indice 1,80.

Nous croyons savoir que les études préparatoires ont abouti à un résultat favorable aux revendications des mutilés qui obtiendront l'indice 1,80 avec, toutefois, quelques restrictions. C'est ainsi que les veuves de guerre remariées ne bénéficieront point du nouveau coefficient.

La dépense supplémentaire de 170 millions qu'entraînait l'adoption de l'indice 1,80, dans les conditions prévues par le Comité d'entente, se trouvera ainsi allégée et la création de taxes spéciales pourra être évitée.

Paris, le...

— Bon ! grommelais-je. Encore des histoires à la Comédie-Française ! Après l'affaire Silvain-Weber, l'affaire Alexandre-Piérat ! Est-ce que ces gens-là ne se décideront pas à nous laisser tranquilles à la fin ? Ah, ces cabots ! Ils ne gagnent pas assez d'argent et menacent de rendre leur tablier ! Et puis après ? Est-ce que j'en gagne assez, moi, de l'argent ? Et vous ? Vous non plus, je suppose ? Mais nous ne nous croyons pas pour cela obligés d'alerter la France entière ! Qu'ils se débrouillent et nous fichent la paix !

Mais mon ami me répondit avec douceur :

— Vous avez tort. Je raffole, quant à moi, de ces querelles d'acteurs dont la Comédie-Française nous donne régulièrement le spectacle. Je trouve qu'elles devraient tenir plus de place encore dans les journaux. Elles représentent les dernières manifestations, les derniers échos de cette « vie parisienne » qui n'est plus guère qu'un souvenir pour les gens de notre âge et que les générations d'après-guerre n'ont pas connue. Une affaire à la Comédie-Française, un vieux sociétaire qui ne veut pas s'en aller et qu'on pousse dehors, un jeune qui fait semblant de vouloir partir et que personne ne retient parce qu'on sait bien qu'il restera, il me semble, voyez-vous, que c'est autant de pris sur les « Sidis » qui assassinent, les Espagnols ou les Levantins qui cambriolent, les Hongrois qui escroquent, les Anglo-Saxons qui nous vexent par leur morgue, sur tous les Français, enfin, qui agitent, qui tripotent, qui barbotent, et qui contribuent à faire de notre cher vieux Paris une ville pareille aux autres, une ville où il n'y a plus de boulevard, où il n'y a plus de salons, où il n'y a plus d'esprit, où il n'y a plus rien de parisien...

Des histoires à la Comédie-Française ? Je trouve que, s'il ne s'en présentait pas, on devrait en inventer. C'est tout ce qui nous reste du Paris que nous avons aimé...

Ainsi parlait mon ami et j'avoue que, réflexion faite, je ne suis pas très loin d'être de son avis.

André BILLY.

LA FEMME-FANTOME D'ORLEANS

Elle était appelée la « Chevalière » par ses complices

Depuis sa détention elle a perdu sa morgue

Orléans, 10 Fév. — Jeanne Robin, née Passavant, était connue dans les milieux de nomades qu'elle fréquentait assidûment, sous le nom de la « Chevalière » en souvenir — peut-être — d'un personnage historique, le chevalier de Passavant qui vécut sous Charles VI.

Elle payait tous ses achats en billets de banque de cent francs, parfois de mille, ce qui motiva les perquisitions dernières faites dans la villa qu'elle s'était offerte dans le faubourg de Saint-Jean-Julien et pour la somme dérisoire de 7.000 francs payés comptant. Les pièces de cette villa étaient coquettement meublées, ornées de bibelots, mais c'est surtout en linge et en costumes que la « Chevalière » était pourvue, et pour cause. C'est à la brassée que les inspecteurs ont emporté draps, serviettes, peignoirs, tous encore pourvus d'initiales différentes et qui vont permettre de retrouver les propriétaires.

En 1919, elle avait été condamnée à 4 ans de prison et 10 ans d'interdiction de séjour pour 55 cambriolages

Jeanne Robin

commis à Auxerre (Yonne), et à sa venue à Orléans, il y a trois ans, elle a « remis » ce beau nouveau de cambriolage. Elle a visité ainsi presque tous les principaux propriétaires d'Orléans, sans compter les petits ménages.

Depuis sa détention, Jeanne Robin a beaucoup perdu de sa morgue ; elle n'a plus l'occasion de revêtir ses beaux atours et se montre fortement déprimée.

Par la fenêtre du 19e étage !

New-York, 10 Fév. — Hier à midi, dans le centre de Broadway, les promeneurs, nombreux à cette heure de la journée, aperçurent sur le rebord d'une fenêtre, au dix-neuvième étage de l'hôtel Mc Alpin, un homme qui se tenait debout. Celui-ci, après une minute de recueillement, fit un plongeon dans le vide et vint s'écraser sur le pavé. Sur le cadavre on a trouvé des papiers au nom de J. Kirsch Ramsbottom, de Londres. On ignore les causes de ce suicide.

Les pirates sillonnent la Mer de Chine

Singapour, 10 Fév. — A la suite d'une augmentation de la piraterie dans la mer de Chine, de nombreux vapeurs faisant le service régulier de Singapour en Chine ont été munis de fils de fer barbelés et les officiers ont été pourvus d'armes.

LA CHAMBRE DISCUTE...

Les traitements des fonctionnaires

et leur relèvement en rapport avec le coût de la vie

La Chambre a discuté, hier, le matin et l'après-midi, les articles 248 et suivants de la loi de finances (traitements, soldes et indemnités).

Le premier orateur, M. Lemery, plaide la cause des fonctionnaires chargés de famille pour lesquels la commission a fait quelque chose mais pas suffisamment.

— En Allemagne, le fonctionnaire reçoit une indemnité pour sa femme, et une indemnité uniforme pour chaque enfant, qui progresse jusqu'à sa majorité.

L'ancien ministre estime qu'on tarirait le recrutement des fonctionnaires si on ne donne pas aux sujets d'élite des traitements suffisants.

M. Chabrun

M. Chabrun fait l'éloge de l'administration française.

— C'est une administration admirable et honnête, et on ne pourrait en trouver, ailleurs, une qui fasse preuve d'une plus grande intégrité (Vifs applaudissements).

Mais il ne faut point la tenter.

Il y a l'appel des corrupteurs possibles ; mais il y a aussi celui que leur adressent des établissements privés. S'ils ne sont pas suffisamment payés, c'est eux-mêmes, ayant quitté l'Etat, qui se feront les agents de ceux qui ne veulent pas payer le fisc.

Il faut donc que des mesures soient prises pour que nos administrations restent ce qu'elles doivent être. A cet égard, un effort a été fait, mais qu'il faut ménager. (Applaudissements.)

Le député de la Mayenne estime que ce n'est pas excessif de donner 15 francs par jour à un fonctionnaire pour vivre. L'Etat ayant affecté une somme globale de 740 millions au relèvement des traitements, il faut trouver une échelle qui permette de donner 6.000 francs comme traitement de début sans dépasser le crédit et sans causer un trop grave préjudice aux traitements intermédiaires.

M. Clémentel. — Le chiffre de 3.600 n'est qu'un chiffre théorique, car il ne s'appliquera qu'à 15.000 fonctionnaires environ. En réalité, le départ, à Paris, sera de 7.500 francs.

M. Chabrun. — Oui, mais il ne faut pas oublier que les avantages accessoires n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul de la retraite.

M. Lugrbeur. — J'ai déposé un amendement tendant à faire entrer les indemnités accessoires dans le calcul de la retraite pour un chiffre forfaitaire de 400 francs.

M. Vincent Auriol. — La Commission montrera dans ce sens la loi de finances. (Très bien.)

M. Chabrun souhaiterait qu'une indemnité mobile vînt s'ajouter au traitement et lui permît d'adapter celui-ci à la cherté de la vie.

— L'Angleterre a précédé la France dans cette voie ; elle est partie de l'indice 120, et dès ce moment a établi une échelle de traitements permettant de faire varier ainsi le taux de la retraite.

M. About. — J'ai déposé un amendement tendant à ce que la retraite varie également avec le coût de la vie.

M. Chabrun. — Le système que le préconise est celui que M. Herriot a appliqué à Lyon ; il consiste à donner à tous les fonctionnaires une indemnité proportionnelle à la hausse du coût de la vie.

M. Canavelli. — J'ai déposé un amendement tendant à rendre l'indemnité de résidence proportionnelle au coût de la vie.

Parlant de l'augmentation de 1926, M. Chabrun préconise la constitution d'une grande commission de réforme tripartite, dont il indique ainsi la mission : doubles emplois à supprimer, fonctions à modifier dans un sens plus moderne, emploi plus développé du téléphone, des machines à écrire, amélioration du matériel, décentralisation.

M. Chabrun termine ainsi ses intéressantes observations que la Chambre a écoutées avec la plus vive attention.

— Que le gouvernement le sache : il faut dire adieu à la politique du moratorium (Applaudissements).

M. About demande que la limite du cumul des pensions et des traitements soit réajustée au coût de la vie, et, d'autre part, qu'en ce qui concerne les nouvelles dispositions relatives à la limite d'âge (art. III de la loi de finances de 1923) on considère comme vivants les enfants de fonctionnaires morts pour la France (Applaudissements).

(Voir la suite en troisième page)

La duchesse d'York tue un rhinocéros

Londres, 10 Fév. — On mande de Mairoby aux *Central News* que la duchesse d'York, qui se trouvait en excursion avec son mari et leur suite, a tué un rhinocéros. L'animal ne se doutant pas qu'il était suivi, la duchesse descendit, rassemblait et la bête fut foudroyée au premier coup de fusil.

Mais la détonation risqua de provoquer un désastre. Un énorme buffle sortit soudain d'un taillis et se précipita sur le capitaine Brooks. Ce dernier, par un brusque crochet, déroula l'animal, qui disparut dans la jungle. — (Dép. *Petit Journal*.)

EN PLEIN JOUR BOULEVARD DE LA BASTILLE

Une bonnetière est assaillie dans son magasin

Deux bandits lui taillADENT la face à coups de couteau et s'enfuient avec la caisse

Une agression dont les circonstances encore mal définies étaient cependant une rare audace de la part de ses auteurs s'est déroulée hier matin à Paris, 14, boulevard de la Bastille, dans le magasin de confections qui tient depuis plus de trente ans Mme veuve Isaac Lévy, âgée de 51 ans.

Vers 10 h. 5, la commerçante mettait en place des marchandises quand deux individus pénétrèrent dans la boutique et demandèrent à acheter, l'un une casquette, l'autre un foulard. Mme Lévy se mit aussitôt en devoir de servir ces clients, mais tandis qu'elle essayait une coiffure au premier, celle-ci se sentit violemment prise à la gorge.

S'étant dégagée, elle reçut sur la tête un coup de masse qui cependant ne réussit pas à l'assommer complètement, car Mme Lévy est d'une constitution particulièrement robuste.

Comme elle appelait à au secours les bandits se précipitèrent alors sur elle et lui lacérèrent littéralement la face à coups de couteau. La malheureuse, perdant son sang en abondance, s'écroula et perdit connaissance.

Un quart d'heure plus tard, sa bonne, Mlle Arthémise Meraine, 20 ans, qui revenait du marché, la trouva ensanglantée, couchée devant son comptoir. Affolée, la jeune fille se précipita vers la porte et alla appeler au secours. M. et Mme Gravejat, concierges de l'immeuble, et le gardien de la paix Thévenot conduisirent aussitôt Mme Lévy à l'hôpital Saint-Antoine où son état fut jugé désespéré. Outre une fracture du crâne, la blessée porte à la joue et à la tempe droite la trace de six coups de couteau portés avec une violence inouïe. Les médecins déclarent que l'œil gauche est complètement perdu.

De l'enquête à laquelle se sont livrés les inspecteurs Poulain et Rousselet, il résulte que le vol est le mobile du crime. Les malfaiteurs ont en effet vidé la caisse de son contenu et emporté deux portefeuilles bourrés de billets de banque. Dans leur précipitation, ils ont laissé échapper des pièces et de la menue monnaie. Le montant exact du vol est encore inconnu mais on le croit très important. Mme Lévy, en effet, possédait une boutique très achalandée, surtout fréquentée par les mariniers, et ses affaires étaient prospères.

La victime a pu fournir le signalement de ses agresseurs : le premier a 1 m. 75, veston gris sale, col relevé, coiffé d'une casquette ; il est âgé de 26 ans environ. Le second, taille 1 m. 70, coiffé d'une casquette également et portant un veston, semble avoir 20 ans.

M. Chellier, commissaire de police du quartier des Quinze-Vingts, croit que les coupables appartiennent à un monde spécial qui possède plusieurs « établissements » dans le quartier.

Ajoutons que personne n'a rien vu, ni entendu, pas même les voisinages, dont la loge est cependant toute proche du magasin de Mme Lévy. D'autre part, à l'heure où s'est produit le drame, le boulevard de la Bastille est très fréquenté, et il est pour le moins curieux qu'aucun passant n'ait eu son attention attirée par les cris de la victime.

On arrête à Madrid un galant toréador et une eune Mexicaine qu'il avait enlevée

Mais cela finira par un mariage

Madrid, 10 Fév. — Les journaux annoncent que le torédor Hernando Casielles a été arrêté la nuit dernière avec une jeune fille qui appartiendrait à l'aristocratie mexicaine et qui avait abandonné le domicile paternel pour le suivre.

Casielles avait fait la connaissance de la famille de la jeune fille au cours de la saison de courses de taureaux au Mexique. A son rentrée en Espagne, cette famille s'était installée dans une somptueuse maison du quartier de Salamanque que la jeune fille abandonnait hier pour suivre son ami.

La police a prié le toréador et la jeune fille de se tenir à la disposition du Parquet. Tout porte à croire que cette affaire se terminera par un mariage.

Les journaux ajoutent que la jeune fille possède une fortune de 12 millions de pesetas.

LES NEGOCIATIONS COMMERCIALES FRANCO-ALLEMANDES

Les pourparlers se continuent sous forme d'entretiens particuliers entre les chefs des délégations française et allemande et le plus qu'on puisse dire est qu'on s'y est efforcé de rapprocher les points de vue... Une réunion plénière aura lieu incessamment, mais la date n'en est pas encore arrêtée.

M. MARX EST ELU

président du Conseil de Prusse battant le candidat de la droite

M. Marx

Berlin, 10 Fév. — La Diète prussienne a procédé cet après-midi à l'élection du président du Conseil. Il y a eu ballottage entre M. Richter, candidat de la droite, et M. Marx, candidat des partis de la coalition de Weimar.

Au deuxième tour de scrutin, M. Marx a obtenu la majorité nécessaire de 223 voix et a été proclamé élu.

Le marché des blés à Chicago reste orienté vers la baisse

Chicago, 10 Fév. — Le marché des blés de Chicago a été encore très actif aujourd'hui ; mais il y a eu dans la matinée une baisse de prix prononcée. De nouveaux ordres de vente sont arrivés dans l'après-midi ; la baisse s'est légèrement accentuée et les exportateurs en ont profité pour acheter plus d'un million de boisseaux à destination de l'Europe.

Charlot, mari prodigue, retourne au foyer

Los Angeles, 10 Fév. — Charlie Chaplin, dit « Charlot », qui avait récemment abandonné le domicile conjugal, est revenu auprès de sa femme, la jeune Lita Grey. Son retour, dit-on, a coïncidé avec le départ de sa belle-mère... En tout cas l'action en divorce qui avait été introduite par l'avocat de Mme Charlot a été abandonnée.

LES SOCIALISTES A GRENOBLE

LE CONGRÈS ET LES COULISSES

où se prépare la « cuisine » des commissions

Grenoble, 10 Fév. — Toutes les sessions socialistes comportent deux sortes de réunions. Il y a le congrès devant lequel les orateurs parlent d'abondance. Il y a les coulisses dans lesquelles se fait la « cuisine » du parti. On en a l'impression très nette, ce matin.

Tandis que continue à la tribune un interminable débat sur la politique de scission, les « cuisiniers » fonctionnent à l'extérieur pour confectionner la commission des résolutions. Devant celle-ci, siégeant à huis clos, se dérouleront les discussions véritables car les socialistes ne tiennent pas à étaler leurs querelles en public. Aussi, s'agite-t-on fort pour faire partie de ce conseil mystérieux. Chacun des trois groupes a ses émissaires qui récoltent les mandats des délégués de province. M. Léon Blum, qui représente le « centre » du parti a le plus de succès. Sur 28 membres, la commission des résolutions en comptera 15 qui sont acquis au point de vue développé par le leader du groupe socialiste au sujet de la politique de scission. Parmi eux, MM. Paul Faure, Compère-Morel, Goude, Lebas, Pressmane, etc. Dix commissaires représentent avec M. Renaudel l'aile droite du parti avec MM. Raoul Evard, Grumbach, Poisson, Marquet, Locquin, etc. Enfin, les doctrinaires arrivent en infime minorité avec les trois irréductibles MM. Bracke, Jean Longuet et Zyrowski. Telle qu'elle est composée, la commission, on en a du moins l'impression, aboutira difficilement à se mettre d'accord sur un texte unanime.

En attendant, le débat se poursuit, ce matin, entre les enthousiastes de la politique et ceux qui ne l'acceptent qu'en la déchiquetant férocement.

Les députés battus sont les plus sévères pour les députés en exercice. Sentiment très humain que paraît comprendre M. Albert Thomas qui, dans un coin de la salle, suit d'un œil amusé M. Jean Longuet qui se démène à la tribune.

L'ancien député de la Seine a une façon particulière de « soutenir » la politique de scission.

— Elle est pleine de dangers, dit-il. Sous Combes, sous Léon Bourgeois, sous Waldeck-Rousseau, nous avons déjà connu de ces tentatives de dévitation qu'il nous faut combattre aujourd'hui.

(Voir la suite en troisième page)

"LE STIGMATE" OU "LA FILLE DU FORÇAT"

Le Stigmate ou *La Fille du Forçat* est l'histoire d'un homme qui, condamné au bagne, pour une faute qu'il n'a pas commise, s'en échappe et retrouve la femme pour qui il s'est laissé condamner. « Encore une histoire d'erreur judiciaire ! », dira-t-on. Sans doute, mais cette histoire, grâce au talent de MM. L. Feuillade, Champreux et Cartoux est pleine de péripéties émouvantes et pittoresques qui tiendront en haleine le lecteur autant que le spectateur du beau film que la Maison Gaumont a réalisé sous ce titre destiné à devenir populaire : *Le Stigmate*.

Le forçat (M. J. Murat) retrouvant sa femme (Mme Nina Orlova)

A CENT MÈTRES DE LA GARE DE CLICHY

Un train de marchandises prend en écharpe un train de voyageurs

Quatre personnes sont blessées légèrement

Un accident qui, par un hasard extraordinaire, n'a fait heureusement que quatre blessés légers, s'est produit, hier soir, à 10 h. 25, à cent mètres de la gare de Clichy.

Le train de marchandises 5.001, avait quitté depuis quelques instants la gare des Batignolles et arrivait à la hauteur du poste d'aiguillage numéro 5, lorsqu'un choc violent se produisit, la locomotive du convoi de marchandises venait de prendre en écharpe la machine du train de voyageurs 1.158, venant de Mantes. Le train de marchandises avait en partie culbuté et brisé les trois wagons de seconde classe placés en tête du train de voyageurs.

Immédiatement des secours furent organisés sous les ordres de M. Lesueur, inspecteur principal. Fort heureusement, quatre personnes seulement avaient été blessées : deux voyageurs, M. Fancheux, 62, avenue de la Gare, à Argenteuil, et Mme Berthe Confions, 103, rue Saint-Martin, à Paris ; puis deux employés du réseau : le chef du train télescopé, M. Hennebault, et le conducteur arrivé du même convoi, M. Mahias.

Seul, ce dernier dut être transporté à l'hôpital Beaujon. Les trois autres blessés purent regagner leur domicile.

De l'enquête menée par M. Lesueur, il résulte que le mécanicien du train de marchandises serait responsable de l'accident. Celui-ci aurait, en effet, franchi un signal jaune de protection qui, assure-t-on, était fermé au moment du passage du convoi.

Croyant sa vie en danger le gérant d'un journal de Nevers abat un fou à coups de revolver

Nevers, 10 Fév. — Dans la soirée, M. Peltot, épicier à Nevers, descendait du train venant de Paris, accompagné de son fils Pierre, âgé de 23 ans. Ce dernier, travaillant dans un garage parisien, donnait, depuis quelque temps, des signes de dérangement cérébral. Son père le ramenait chez lui, dans le but de le faire examiner par un spécialiste.

Sur la place de la Gare, M. Peltot hèla un taxi. Pierre Peltot échappa à son père et se précipita dans la salle de dépêches d'un journal régional.

M. Gabriel Collinet, gérant de ce journal, qui se trouvait dans son bureau, ouvrit alors la porte et, apercevant un individu occupé à bouleverser tous les dossiers se trouvant sur les tables, jouant à terre une machine à écrire et paraissant très excité, envoya un de ses collaborateurs avertir la police ; puis, laissant l'inconnu dans les bureaux, il sortit et attendit l'arrivée des agents. Quelques instants plus tard, Pierre Peltot sortait du bureau du journal, vêtu du pardessus de M. Collinet. Ce dernier l'interpella, quelques paroles s'échangèrent et, soudain, Pierre Peltot se précipita sur M. Collinet, brandissant une paire de ciseaux et l'en menaça. Croyant sa vie en danger, M. Collinet prenant un revolver dans sa poche fit feu sur son agresseur qui s'effondra, atteint de deux balles, l'une au cou et l'autre au ventre. M. Collinet se rendit immédiatement au commissariat de police où il se constitua prisonnier.

M. Pierre Peltot rendit presque aussitôt le dernier soupir.

Le Parquet s'est rendu immédiatement sur les lieux et a gardé M. Collinet à sa disposition. — (Téléph. *Petit Journal*.)

— Vous vous, une bonne nouvelle, le pain a diminué. Il ne coûte plus que 90 francs la livre ! ! !

— C'est tout de même chic de voir d'aussi belles familles ! Pour élever deux enfants, aujourd'hui, il faut un vrai courage...

— Tiens, tiens, tiens, enfin ! L'Allemagne nous adresse la soixantième proposition de son accord économique ! ! !